

Création, Reprise & Transmission

Création, Reprise & Transmission d'Entreprise

A vos côtés à toutes les étapes de votre entreprise !

Qui a dit que la création ou la reprise d'une entreprise était un parcours du combattant ? A vrai dire, cela peut s'avérer complexe si vous êtes mal accompagné. Et puis chaque étape suscite de nouvelles questions : mon projet est-il viable ? Comment réunir les fonds indispensables ? Quel statut choisir ? Quelles sont les démarches à accomplir ? Quelle organisation adopter ?

Cela tombe bien, vous accompagner est notre métier ! Avec notre [Label NACRE](#), l'équipe COGEST s'engage pour la réussite de votre projet mais aussi ... **pour votre sérénité** ! De nos premiers conseils à la réception de votre K-BIS, notre équipe vous apporte un soutien sur-mesure à chaque étape du projet, anticipe les difficultés et vous propose ainsi les meilleures solutions.

Vous serez ainsi libéré des contraintes administratives et de la paperasserie, pour consacrer toute votre énergie au développement de votre entreprise.

Et la suite ? Rassurez-vous, notre accompagnement se fait jusqu'à l'établissement de votre bilan !

↓ En savoir plus ↓

↓ En savoir plus ↓

↓ En savoir plus ↓

↓ En savoir plus ↓

↓ En savoir plus ↓

Entrepreneur, dirigeant d'entreprise, comment cela va se passer ?

Les étapes :

1. Prise de connaissance et analyse du projet
2. Élaboration du dossier économique et financier (plan d'affaires)
3. Recherche de financement et négociation avec les partenaires
4. Aide au choix des statuts juridique, fiscal et social
5. Accomplissement des formalités
6. Organisation administrative et comptable
7. Mise en place des outils de gestion
8. Aide à la gestion des obligations sociales
9. Aide à la gestion administrative et comptable
10. Analyse relative aux premiers mois d'activité

Nos engagements :

1. Recevoir le créateur à son cabinet, dans un délai maximum de 72 heures suivant sa sollicitation

2. Examiner avec lui, dans la confidentialité la plus totale, son projet d'entreprise
3. Apporter au créateur un appui critique mais constructif sur l'ensemble de son projet
4. Recenser ses besoins en matière de prestations de conseils dans le cadre de cette création
5. Définir précisément les modalités de l'accompagnement, dans une lettre de mission signée par les deux parties, comprenant le coût des différentes prestations, la périodicité et les délais d'intervention, et le ou les interlocuteurs qualifiés en fonction des compétences requises
6. Orienter le créateur, le cas échéant, vers un autre organisme ou intervenant pouvant répondre de façon plus adaptée à ses besoins
7. Consulter les bases de données concernant le secteur d'activité du créateur, notamment celles du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et celles de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises), pour d'une part valider les aspects financiers et, d'autre part, mieux informer le créateur sur les éventuelles particularités du secteur

Les + de chez COGEST

La sécurisation et optimisation de vos flux financiers

Lors de cessions, acquisitions, reprises ou autres projets, nos conseillers vous accompagnent dans les problématiques liées aux transactions grâce à des audits de cession et d'acquisition. L'objectif de nos conseillers est de contrôler, sécuriser et optimiser les flux financiers que vous allez réaliser ou recevoir.

La recherche de financement & levée de fond

Nos conseillers échangent avec vous sur votre projet, ils définissent ainsi les sources de financement les plus adaptées et vous accompagnent tout au long de la démarche jusqu'à l'obtention des fonds de financement.